

Le rnv3p en quelques mots

Le Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (rnv3p) rassemble six partenaires et l'ensemble des 30 centres de consultations de pathologies professionnelles (CCPP) français.

En tant qu'opérateur, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) coordonne toutes les activités du réseau.

Ce réseau a pour vocation essentielle de recueillir, de façon standardisée, l'ensemble des consultations réalisées dans les CCPP (données démographiques du patient, pathologies, expositions, secteurs d'activité, professions, imputabilité entre pathologie et exposition). Les CCPP sont des centres de référence spécialisés dans l'aide au diagnostic de l'origine professionnelle des pathologies. Les patients sont généralement adressés au CCPP, par un médecin généraliste, un médecin du travail, ou un médecin spécialiste.

Leurs données reflètent donc un système de recours aux soins et le recrutement des cas dépend des médecins qui adressent les consultants dans ces CCPP.

L'intérêt de ces données réside dans le fait qu'elles sont ouvertes sur l'ensemble du champ des pathologies suspectées d'être professionnelles (indépendamment des considérations médico-légales d'indemnisation) et qu'elles reposent sur des dossiers bien documentés quant à l'étiologie des pathologies (éléments clés pour la vigilance).

Les partenaires



Les missions du réseau rnv3p

Le rnv3p est donc un réseau de compétences en santé au travail qui permet l'exploitation d'une base de données sanitaires.

Missions principales :

- rechercher les risques sanitaires (expositions et/ou pathologies) émergents ou ré-émergents en santé au travail ;
- décrire des situations professionnelles à risque sanitaire en France.

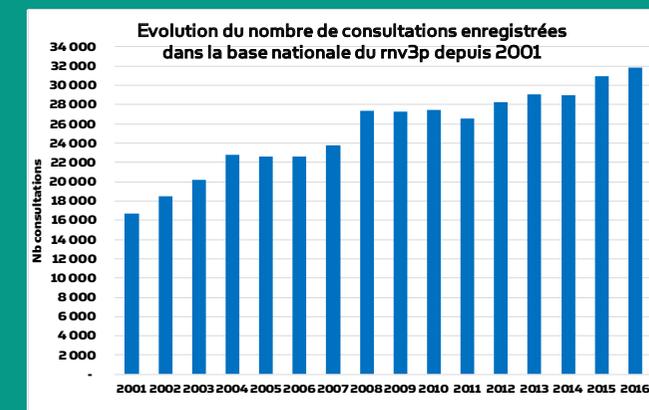
Il a également pour vocation :

- d'améliorer et harmoniser les pratiques de diagnostic des pathologies liées au travail et à l'environnement ;
- de constituer un lieu d'échange entre cliniciens et autres professionnels de la santé au travail ;
- de guider les choix en matière d'évaluation des risques, de prévention et susciter des travaux de recherche ;
- de contribuer à définir des actions prioritaires régionales ou nationales dans ce domaine.

Plus de 15 ans de données

Entre 2001 et 2016, près de 405 000 consultations concernant 243 610 patients, ont été enregistrées dans la base de données du rnv3p.

Les patients accueillis dans les CCPP sont adressés essentiellement par les médecins du travail, mais aussi par les médecins généralistes et spécialistes de ville, les médecins hospitaliers, voire par des tiers comme des associations.



54 %

des consultations effectuées en CCPP concernent l'aide au diagnostic de maladies d'origine professionnelle

30 000

nouvelles consultations en moyenne par an depuis 2008

404 731

consultations enregistrées en 16 ans

De l'enregistrement des données, à la prévention

L'exploitation des données pour décrire les situations professionnelles à risques est un aspect majeur de la mission du rnv3p. Ces données cliniques sont essentielles, car elles informent sur des situations de travail à risque (établissement des dossiers Reach, des VLEP, saisines, recherche de cas similaires, travaux de recherches, etc.).

De plus, chaque utilisateur de l'application peut effectuer lui-même une recherche de ses patients, ou interroger la base nationale du rnv3p dans un objectif de prévention ou de recherche. Dès lors, les interactions entre les acteurs de la santé au travail et les ingénieurs de prévention sont favorisées.

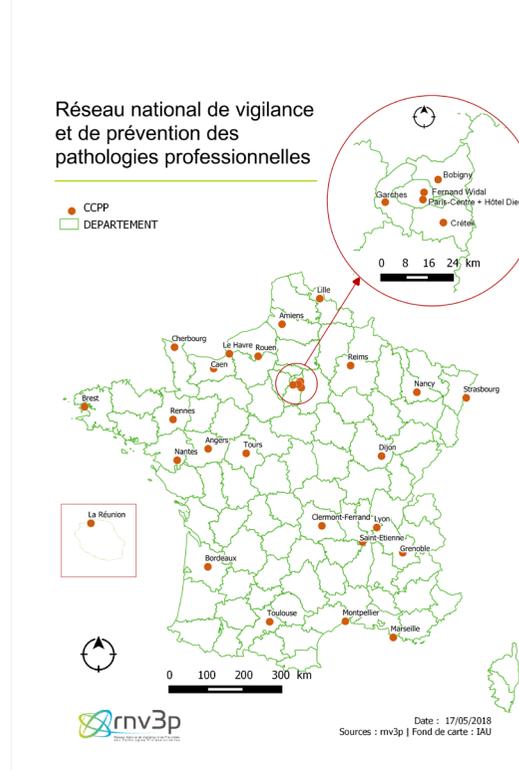
Vigilance en santé-travail aux niveaux national et européen

Les attentes sociétales sont fortes pour la prévention des risques professionnels. L'un des objectifs principaux du rnv3p est le repérage de pathologies émergentes en situation de travail, qu'il s'agisse d'une pathologie due à l'exposition à une nouvelle nuisance, ou d'une pathologie causée par une nuisance connue, mais dans une nouvelle situation de travail. Une démarche de vigilance spécifique a été mise en place. Elle est fondée sur l'expertise clinique de signaux issus, soit des consultations médicales en CCPP, soit d'une méthodologie statistique de fouille de données dédiée. Cette démarche vise à :

- structurer la détection, l'investigation et le signalement précoce de signaux ;
- rendre ces informations disponibles de façon pertinente pour les acteurs de prévention.

Les travaux du rnv3p s'articulent aussi avec le réseau européen baptisé Modernet (Monitoring trends in Occupational Diseases and new and Emerging occupational Risks NETWORK).

Le Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles



Pour plus d'information sur le réseau rnv3p (mise en évidence des pathologies émergentes en santé-travail, pathologies rencontrées dans le réseau, coordonnées des centres de consultations de pathologies professionnelles etc.), consultez notre dossier « rnv3p » sur www.anses.fr



Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
14, rue Pierre et Marie Curie
94701 Maisons-Alfort Cedex
www.anses.fr / @Anses_fr



anses
agence nationale de sécurité sanitaire
alimentation, environnement, travail
Connaître, évaluer, protéger

© Anses Éditions : mai 2018 – Crédit photo : Fotolia

Le Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles

